

SAP contre DIAGEO sur les accès indirects « Position du CIGREF »

|||

P

R

E

S

S

E

|||

||| SAP contre DIAGEO, rappel des faits...

Le 16 février 2017, dans un jugement rendu par la cour royale de justice, un juge britannique a condamné le groupe agro-alimentaire Diageo au bénéfice de SAP.

Client de la firme de Walldorf depuis 2004, Diageo a lancé en 2012 deux projets "relation clients", bâtis sur Salesforce, et connectés à SAP via une infrastructure d'échange disposant d'une licence légitime pour accéder aux données. SAP a estimé que cette licence était insuffisante et a assigné son client en justice, exigeant que tous les utilisateurs qui accèdent aux données SAP via l'infrastructure d'échange s'acquittent d'un droit d'usage. Dès lors **la facture SAP de Diageo s'en trouverait multipliée environ par deux**. SAP réclame ainsi en reprenant l'historique **64 millions d'euros** à Diageo, montant que doit encore confirmer la justice britannique.

Dans ce cas précis, la justice britannique a suivi l'interprétation de SAP sur la notion d'accès indirects. S'il reste encore isolé, et même si la décision ne concerne finalement que le Royaume-Uni, le signal envoyé par SAP à ses clients est particulièrement négatif et inquiétant.

La position du CIGREF

Le CIGREF entend rappeler sa position à SAP afin de rétablir dans la durée une relation moins conflictuelle, et pourquoi pas de confiance, entre les entreprises et administrations publiques qu'il représente et l'un de leurs principaux fournisseurs. Elle tient en cinq points :

- Il est indispensable que SAP accepte enfin de **définir**, clairement et de manière univoque, dans un cadre partenarial avec les utilisateurs, **la notion d'accès indirects**, et remédie ainsi au flou actuel de sa politique de *licensing*.
- **Les données** confiées aux systèmes SAP **n'appartiennent pas à SAP** mais aux entreprises, et ce qu'elles en font une fois que ces données en ont été extraites ne regarde qu'elles.
- Les clients de **SAP** ne sont pas dupes de la situation et n'entendent pas faire les frais de la **concurrence exacerbée** entre cet éditeur et **Salesforce**.
- Le CIGREF relève une grande convergence de vue entre sa position et celles que développent, sur ce même sujet, [l'USF](#) et [EuroCIO](#).
- Le CIGREF note le développement de **solutions en open source** qui offrent, dès aujourd'hui, des **alternatives** permettant de s'affranchir du modèle de *licensing* imposé par SAP, ou de le cantonner à quelques fonctions critiques pour lesquelles SAP serait encore jugé plus pertinent ; du reste, plusieurs adhérents du CIGREF ont d'ores et déjà engagé des réflexions dans ce sens.

Ses adhérents souhaitant **construire** avec leurs fournisseurs **des relations saines et équilibrées**, le CIGREF va engager des discussions **avec SAP** au meilleur niveau, en partenariat avec EuroCIO, afin de ré-expliciter cette position.

Henri d'Agrain
Délégué général du CIGREF
07 89 20 05 71

A PROPOS DU CIGREF : Réseau de Grandes Entreprises, le CIGREF a été créé en 1970 et a pour mission de « *développer la capacité des grandes entreprises à intégrer et maîtriser le numérique* ». Il regroupe 139 grandes entreprises et organismes français de tous les secteurs d'activités (banque, assurance, énergie, distribution, industrie, services, ministères...). Le CIGREF est présidé depuis octobre 2016 par Bernard DUVERNEUIL (DSI Essilor International). Henri d'Agrain en est le Délégué Général depuis janvier 2017.